

## Garantir le droit de participer, de contribuer et de construire la culture

### Statut du texte

L'orientation qui suit est fondée sur les onze rencontres décentralisées (dix provinces et Bruxelles) organisées par la Fondation Roi Baudouin et sur deux concertations organisées par le Service en collaboration avec *Kunst en Democratie* et *Culture et Démocratie*.

**Types de participants:** associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent, personnes travaillant pour des projets culturels ou socio-artistiques, collaborateurs d'institutions culturelles, travailleurs de CPAS et chercheurs.

Les acteurs de terrain soulignent combien il est important d'envisager la culture dans sa globalité. C'est au travers de la culture que les êtres humains expriment leurs valeurs, leurs visions et leurs idées. C'est par la culture que les hommes communiquent entre eux et participent à la vie en société. L'Unesco définit la culture comme tout ce qui caractérise une société ou un groupe et donne à chaque être humain son identité. Cette définition, communément admise, reconnaît comme phénomène culturel, non seulement les arts et les lettres, mais aussi le mode de vie, les droits fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances.

Chaque communauté, chaque personne a sa (ou ses) propre(s) culture(s). La politique culturelle doit donc être tournée vers la population dans son ensemble et dans toute sa diversité.

Il est également fondamental, tant au niveau du terrain qu'au niveau des politiques, de considérer la culture comme transversale par rapport aux différents domaines de la vie. Les valeurs et les coutumes culturelles influent, par exemple, sur la manière d'aborder la santé, l'éducation, le travail etc.

### RESOLUTION 34:

### RECONNAITRE LE ROLE FONDAMENTAL DE LA CULTURE DANS LA SOCIETE

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), une grande attention est accordée à la culture et à la participation culturelle. Le titre 'Droit à la participation, à la contribution et à la construction de la culture' a été choisi. Il renvoie à une approche globale du concept de culture<sup>70</sup>.

L'intérêt pour la culture et la participation culturelle a indéniablement progressé depuis le RGP. Mais force est toutefois de constater, sur la base de plusieurs recherches et de multiples signaux et témoignages du terrain, que pour un grand nombre de personnes le droit à l'épanouissement socio-culturel n'est pas encore acquis.

Quand nous parlons de participation à la culture, nous faisons d'une part référence à l'accès à l'offre culturelle et d'autre part à l'élaboration active, à la construction de la culture. Ces deux aspects sont importants mais c'est surtout la participation qui a besoin de reconnaissance et de renforcement (par exemple, au travers de l'éducation permanente en Communauté française et par le biais des projets 'socio-artistiques' en Flandre).

Plusieurs acteurs demandent en outre d'élargir la vision aux loisirs et au sport<sup>71</sup>.

Il faut également être attentif à la notion de 'participation' en soi, à sa signification et à sa mise en œuvre, en évitant de lui donner une interprétation paternaliste. La participation ne peut pas devenir obligatoire. Il s'agit de laisser le choix à chacun.

La participation culturelle est présentée comme un véritable outil de lutte contre les exclusions. Partant d'une indignation, la participation culturelle aide les personnes exclues, confrontées à une problématique, une injustice ... à prendre conscience, à s'exprimer et se faire entendre, à être créatives, à chercher des solutions, à être actrices de leur vie, à prendre leur place dans la société.

<sup>70</sup> Rapport général sur la pauvreté, ATD Quart Monde et l'Union des Villes et Communes belges (section CPAS), Fondation Roi Baudouin, 1994, pp. 287 - 288.

<sup>71</sup> Voir notamment le rapport final du Congrès sur la pauvreté 2004 de la Communauté flamande, à consulter sur: <http://www.wvc.vlaanderen.be/ar-moede> (existe uniquement en néerlandais).

**PISTE 1. Reconnaître et renforcer les initiatives de participation culturelle**

La participation à des activités artistiques est un moyen d'expression et de transformation, véritable source d'enrichissement pour les personnes exclues. Elle influe sur le développement personnel et renforce les liens sociaux. Elle constitue un levier essentiel d'intégration et de prévention, complémentaire aux cadres habituels comme l'emploi et la formation. Elle tient compte des qualités, du potentiel et des intérêts des personnes, plutôt que de leurs lacunes et échecs.

*'Grâce au projet 'Met Eigen Woorden' ('Avec nos propres mots') et récemment au nouveau projet 'Uitbelicht' ('Coup de projecteur'), les gens vivant dans la pauvreté, qui n'ont jamais eu la chance de s'exprimer culturellement, ont l'occasion de formuler ce qu'ils ressentent au plus profond d'eux-mêmes, par l'écriture et d'autres formes artistiques. Pour les participants, prendre part à ce projet signifie beaucoup plus qu'un simple spectacle sur le podium. Ils sortent de leur isolement, révèlent des talents insoupçonnés et confirment aux gens leur propre valeur. Ce projet leur donne la force d'oser également entreprendre des démarches dans 'la vie courante'. De tels projets sont d'une valeur inestimable dans la lutte contre la pauvreté, précisément parce que l'on travaille avec les forces positives des gens! ... Les gens qui participent à une 'construction active de la culture', se découvrent peu à peu une fringale d'en savoir davantage et, très souvent, il y a tout doucement passage vers d'autres formes de culture... '72.*

Mais souvent ce type d'initiatives est trop peu reconnu tant par les décideurs politiques que par les opérateurs de terrain, qu'ils soient issus des secteurs culturel ou social. Les moyens nécessaires à leur développement sont également insuffisants.

La collaboration entre les secteurs culturel et social doit être encouragée, que cela soit sur le terrain ou au niveau politique, de même que les partenariats, respectueux des spécificités et objectifs de chacun (via des concertations, une meilleure répartition des budgets, des formations adéquates...). Les formes de coordinations, les dispositifs, l'historique et les contextes sont différents en Communauté flamande et en Communauté française, tout en ayant des objectifs similaires.

En Communauté flamande, depuis 2000, un soutien financier est prévu pour les projets 'socio-artistiques'. À partir de 2006, cette subvention spécifique sera incluse dans la politique culturelle locale, le décret sur les arts et celui sur le patrimoine culturel. Une évaluation<sup>73</sup> des projets jusqu'en 2003 montre que l'approche artistique est de plus en plus prédominante. On note également un rétrécissement du groupe cible (les projets concernent surtout les jeunes). L'accent semble donc mis sur l'aspect artistique au détriment de l'aspect social. Les subsides pour des projets vont de moins en moins aux promoteurs d'initiatives dans le secteur social, y compris aux associations dans lesquelles les pauvres prennent la parole. Cette évolution a pour effet que l'objectif initial des subsides disparaît également. Ceci plaide en faveur d'une collaboration plus importante entre la culture et le social. Les budgets devraient être répartis de manière équilibrée entre les deux secteurs. Les associations soulignent également que le dossier à introduire doit satisfaire à des exigences élevées, ce qui constitue un obstacle important au dépôt et à l'approbation d'un projet.

En Communauté française, on a pris conscience du rôle social de l'artiste et de la culture depuis de nombreuses années et des dispositifs structurels ont été mis en place : mouvements d'éducation permanente, centres culturels, centres d'expression et de créativité, mouvement du théâtre action... ou tout récemment Article 27<sup>74</sup>. Le terrain dénonce toutefois vivement le manque de financement durable, de coordination, de communication, d'information et de concertation.

**PISTE 2. Clarifier les concepts et les missions attachés à la participation culturelle**

Il est important d'affirmer une politique claire et unifiée (au-delà des secteurs et des compétences).

Afin de surmonter les clivages (art réservé à une élite et art populaire, œuvre d'art et travail socioculturel, artiste et animateur ?...) et de reconnaître le travail de chacun, il est nécessaire de bien définir les concepts, leurs enjeux et leurs objectifs.

Il est nécessaire également d'établir une déontologie, des principes de base, des critères de travail communs. Ceci éviterait des dérives telles que celles récemment connues par les projets 'socio-artistiques' en Flandre, où l'accent a été mis sur les projets artistiques au détriment de l'aspect social.

De même, afin d'éviter les tensions, les concurrences, les malentendus, il est indispensable de redéfinir les missions et les rôles de chaque opérateur. Ainsi, certains projets du secteur culturel qui peinent pour obtenir assez de moyens se disent frustrés de constater que les CPAS obtiennent des moyens supplémentaires pour développer des projets culturels.

<sup>72</sup> Contribution du groupe Quart-Monde de l'asbl 'Mensen voor Mensen' – Alost, dans le cadre du *Lance-débat* du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

<sup>73</sup> Van Looveren M., *Genese van sociaal-artistieke projecten*, manuscrit non publié, Vrije Universiteit Brussel, 2004.

<sup>74</sup> L'asbl Article 27 se donne pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. L'organisation diffuse entre autres des tickets pour lesquels les personnes concernées paient une contribution propre de 1,25 euro.

Quand nous parlons d'accès à la culture, il s'agit surtout d'accès à la production et à la diffusion artistique (spectacles, musées, expositions, concerts, manifestations culturelles diverses). Différents facteurs continuent d'entraver la participation à la culture. Outre l'obstacle financier, il existe des obstacles pratiques (manque d'informations, problèmes de mobilité, accueil d'enfants etc.) et des obstacles d'ordres psychologique et social<sup>75</sup>.

**PISTE 1. Sensibiliser le secteur culturel à l'ouverture et à l'accueil de tous les publics et le responsabiliser**

Le secteur culturel doit accueillir et travailler avec toutes les populations, dans toutes leurs diversités (culturelles, sociales, ...) lors de la planification et de l'organisation de ses activités. Cela requiert une connaissance du terrain, ainsi qu'un dialogue avec les représentants des différents groupes de la population. Pour permettre aux acteurs culturels d'atteindre cet objectif, il faut clarifier leurs missions et leur en donner les moyens (formation, financiers...). Il faut également favoriser les rencontres entre les secteurs sociaux et culturels.

**PISTE 2. Une information adaptée et accessible**

Pouvoir se rendre à un spectacle ou à une exposition implique naturellement d'être au courant de son existence. Les moyens d'information existants ne sont souvent pas adaptés sur le plan de l'intelligibilité, de la lisibilité, de la disponibilité (par exemple le nombre croissant d'informations ne pouvant être obtenues que grâce à un accès à l'Internet<sup>76</sup>), etc. Un soutien des différentes institutions et initiatives culturelles par les Communautés dans les domaines de l'information et de la communication peut indéniablement avoir un effet stimulant.

Les médias sont également très souvent cités comme acteurs importants pour la sensibilisation et la promotion de projets.

**PISTE 3. Surmonter l'obstacle financier**

Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'accès à la culture ont été mises sur pied, aux différents niveaux (local, communautaire et fédéral).

- Fédéral: l'arrêté royal relatif à la promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des centres publics d'action sociale.
- Communautés: fonds pour l'accroissement de la participation culturelle des personnes à faibles revenus (en Communauté flamande), l'asbl Article 27 propose des tickets à 1,25 euro (Communauté française).
- Communes: une grande variété de chèques-culture, de cartes de réduction, de billets d'entrée gratuits ...

Ces mesures ont sans aucun doute offert davantage de chances en matière d'accès aux initiatives culturelles, mais essuient néanmoins un certain nombre de critiques: opacité des différents systèmes, risque de stigmatisation, participation trop faible dans les coûts, mauvaise répartition géographique (les personnes ne peuvent pas bénéficier d'un système de réduction dans toutes les communes), choix limité de l'offre.

Ces mesures doivent en outre être harmonisées, généralisées, simplifiées et diffusées.

Les acteurs de terrain mettent en avant les principes suivants:

- Un système de réduction qui ne contribue pas à la stigmatisation ;
- Un système qui permette une grande liberté de choix. Avoir la possibilité de choisir soi-même dans l'offre existante est un élément important pour que l'on puisse réellement parler de participation. Plusieurs associations estiment que l'accès à des 'formes commerciales' de culture est encore trop restreint, et se demandent pourquoi les mesures existantes ne peuvent pas être élargies aux films, aux comédies musicales, etc ;
- Un système clair et transparent, organisé au niveau communautaire, et appliqué aussi bien dans les zones urbaines que rurales.

**PISTE 4. Améliorer les possibilités en matière de transport et de mobilité**

Lors de différentes rencontres provinciales, organisées dans le cadre des 10 ans du RGP la problématique de la mobilité a été pointée comme un obstacle, en particulier dans les régions rurales où il est difficile de se rendre à un spectacle puis de rentrer chez soi en transports en commun. Cette problématique de la mobilité rend l'offre culturelle quasi inaccessible pour un certain nombre de personnes.

<sup>75</sup> Une enquête de Welzijnsschakels et du Forum flamand de lutte contre la pauvreté menée auprès de personnes vivant dans la pauvreté a révélé qu'un certain nombre d'aspects non financiers sont au moins autant cités comme obstacles que le manque de moyens financiers. Voir: Welzijnsschakels en Vlaams Forum Armoedebestrijding, *Cultuur voor iedereen ? Een praktijkonderzoek omtrent de verhoging van de cultuurparticipatie voor armen*, Bruxelles, 2002, p. 29-38.

<sup>76</sup> Voir aussi Orientation Enseignement (VI), résolution 33.

## PISTE 5. Reconnaître et développer l'accompagnement

L'expérience a révélé que la participation des personnes dans la pauvreté à des activités culturelles est proportionnelle à l'accompagnement actif qui intervient sur le terrain.

Un grand nombre d'organisations socioculturelles et d'associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent réalisent dans la pratique ce travail d'accompagnement mais se sentent très peu soutenues et considérées dans cette démarche. Aller vers les gens, les écouter, acquérir leur confiance, les préparer, les motiver, les accompagner physiquement prend du temps mais est indispensable si l'on veut toucher les personnes les plus fragiles. Quelques initiatives vont dans ce sens.

Ainsi, par exemple, dans le cadre du 'Fonds pour l'accroissement de la participation culturelle des personnes à faible revenu', des organismes du secteur social se chargent de cet accompagnement ainsi que de l'encadrement. La Communauté flamande intervient à hauteur de 80 pour cent dans le prix de revient (tickets et transport). Le participant paie lui-même les 20 pour cent restants. Mais l'encadrement et l'accompagnement visés par cette mesure ont été à peine concrétisés. A vrai dire, il s'agit d'une intervention purement financière et non d'un encadrement de l'accompagnement, comme le présente le Gouvernement.

Côté francophone, conscient que d'autres formes d'exclusion viennent s'ajouter au problème financier, Article 27 a développé une série de services et d'outils pédagogiques pour élargir son public : service animation au sein des associations sociales avec les publics cibles et / ou les professionnels, travail d'interface entre les secteurs social et culturel, service ambassadeurs (artistes ou passionnés de culture bénévoles, effectuant un travail de sensibilisation), organisation de sorties culturelles et d'ateliers créatifs, journées d'initiation à l'art contemporain, comité de spectateurs, différents répertoires de lieux et de projets culturels etc.<sup>77</sup>.

Depuis quelques années, de plus en plus d'institutions culturelles sont sensibilisées et mettent en place des initiatives pour accueillir des publics spécifiques (ex : 'Sésame, musée ouvre-toi' aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ou 'Un pont entre deux mondes' à la Monnaie). Ces projets doivent répondre à des demandes de plus en plus importantes, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de personnes précarisées. Malheureusement, s'il est possible de trouver des fonds pour assurer la gratuité pour les participants, il n'en est pas de même pour payer le personnel. De telles initiatives demandent des moyens supplémentaires mais comme ces institutions de nature fédérale ne peuvent pas compter sur un financement pour le volet accompagnement (à cause des divisions des compétences), les moyens disponibles restent limités.

Un soutien supplémentaire doit permettre de renforcer cette mission d'accompagnement.

## PISTE 6. La plus-value apportée par une offre de proximité

L'accessibilité signifie également la proximité. Une offre axée sur le voisinage comporte clairement une plus-value: cela permet d'aller à la rencontre des gens, en évitant de nombreux obstacles. Mais cela suppose souvent de pouvoir disposer d'un lieu de rencontre de qualité dans le voisinage ou le quartier, ce qui n'est pas toujours le cas.

## RESOLUTION 37: ACCROITRE LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION

Sur le terrain, l'on ressent fortement la nécessité et la plus-value de la collaboration et de la concertation entre les différents secteurs et les différents niveaux de pouvoir. Il existe un grand nombre d'initiatives de qualité, mais elles souffrent de dispersion et de manque d'harmonisation. Le problème des initiatives spécifiques destinées à des groupes cibles particuliers est évoqué (par exemple une offre du CPAS pour les clients du CPAS). Les participants aux concertations plaident pour le financement et le soutien de ce qui existe déjà (au lieu de lancer sans cesse de nouvelles initiatives), mais dans le cadre d'une collaboration et d'une harmonisation nettement accrues.

En Flandre, ces partenariats rassemblent particulièrement des initiatives culturelles, des organisations du secteur social (y compris les associations de lutte contre la pauvreté) et des écoles (l'école est très souvent citée comme le lieu où les jeunes peuvent découvrir la culture avec un seuil d'accessibilité bas). Mentionnons ici également la plus-value d'une approche de quartier et de concepts comme celui de 'l'école ouverte'.

En Communauté française, on fait notamment référence au 'Mouvement du théâtre-action' qui a généré des échanges diversifiés: *'Le Mouvement du théâtre-action s'est donné dès l'origine ces mêmes objectifs: jouer à des conditions de participation financière minimales dans les arrière-salles de café, les lieux de travail (occupés ou cantines), les maisons de quartier, les foyers ruraux, les maisons de jeunes, les salles de classe dans les écoles industrielles, etc. là où se trouvait le non-public. (...) Et ceci avec l'objectif de travailler avec des gens marginalisés, afin de les mettre en mesure d'exercer leur droit à faire connaître leur propre point de vue sur la vie, de donner la légitimité à leur propre imaginaire et de les rendre publics à travers la création théâtrale, dont ils sont les auteurs et acteurs. (...) Les rencontres, entre les membres de l'atelier d'abord au cours d'une longue démarche de création (bien au-delà de l'expression de soi et de son vécu), puis avec le public (leurs proches d'abord, les voisins, puis d'autres quartiers, en d'autres cités ou villages, parfois à l'étranger ..), ont été l'occasion de créer quantité de plates-formes de débats entre de multiples acteurs culturels, sociaux, d'autres gens vivant également des situations d'exclusion, de pauvreté, de marginalisation, de clandestinité'* (un représentant du théâtre- action, 2005).

<sup>77</sup> Clé A, *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS, Un guide pratique, Culture et démocratie / Kunst en democratie, 2005, p.76*

Au niveau politique aussi, on constate une dispersion des moyens et un manque d'harmonisation. Les différents niveaux de pouvoir (communal, communautaire et fédéral) devraient se concerter davantage pour élaborer leur politique culturelle.

Différents acteurs plaident pour la création de plates-formes (fédérales, communautaires et locales) où peuvent se retrouver les différents acteurs concernés, y compris les personnes pauvres (social, culturel, enseignement, politique...). De telles plates-formes de concertation sont indispensables afin d'évaluer la situation, de rencontrer les différents opérateurs, de définir des objectifs et des stratégies communs, d'envisager des initiatives harmonisées, cohérentes et à long terme.

En Communauté flamande, il existe un décret sur la politique culturelle locale<sup>78</sup> (13 juillet 2001). Il permet aux communes qui le souhaitent de développer une politique culturelle de qualité et intégrée, adaptée à leur taille. Ces communes s'engagent à lancer un processus de planification politique impliquant les différents acteurs culturels locaux. Un coordinateur de la politique culturelle doit alors être désigné. Pour la mise en œuvre de ce plan communal de politique culturelle, le décret prévoit un subside supplémentaire d'un euro par habitant pour soutenir des initiatives particulières et innovantes. Ces subsides supplémentaires visent à accroître la participation à la vie culturelle des personnes vivant dans la pauvreté. Une recherche en cours sur cette réglementation permettra de vérifier sa plus-value: quels sont ses effets et comment stimuler les communes en la matière ?

Soutenir structurellement et correctement de tels liens et de telles histoires de collaboration peut accroître les chances de réussite.

*« Gestionnaires d'une salle sur le Kiel, nous (CC De Kern) avons commencé avec beaucoup d'enthousiasme à concevoir des projets depuis notre lieu de travail bien protégé à Wilrijk. Les stéréotypes étaient fortement ancrés dans nos esprits également – comme cela nous est apparu clairement après quelques initiatives pas franchement réussies. Naturellement, nous voulions toujours parvenir à une participation aussi large que possible. C'était généreux mais cela ne fonctionnait pas.*

*D'après notre expérience, il y avait deux raisons claires à nos échecs: nous pensions trop en termes de programmation et nous manquions d'un réseau sur lequel nous appuyer. Comme nous étions trop concentrés sur les programmes à proposer mais que ne pouvions rien réaliser sur une base continue dans le quartier, les activités sporadiques ne parvenaient pas ou à peine aux oreilles des habitants.*

*Le projet 'Cultuurcafé de Rits' est né de la collaboration avec 'Een paar Apart'. Après une phase de recherche expérimentale relativement longue, le café culturel est devenu ce qu'il est aujourd'hui: un café et une maison de la culture sous un même toit où on peut boire un verre, discuter au bar ou profiter d'un programme de qualité dans un cadre démocratique et accessible. Mais le chemin à parcourir pour y arriver n'a pas toujours été simple: dans un premier temps, les trois partenaires ont dû accorder leurs violons (en termes de visions, d'objectifs, de répartition des tâches, ...), mais aussi trouver une offre intéressante (qui plaisait à toutes les couches de la population) et, en même temps, partir à la recherche d'artistes qui acceptaient de se produire dans des conditions moins idéales (petite salle, contact direct avec le public, critique et très diversifié, et cela pour une rémunération minimale) »<sup>79</sup>.*

Aujourd'hui, l'on assiste trop fréquemment à une action compartimentée: ce qui se passe dans un secteur n'est pas envisagé par rapport à ce qui se passe dans un autre. Or la pauvreté touche tous les domaines de l'existence. Il suffit de connaître les secteurs de l'enseignement, du social et de la culture pour constater qu'il existe une série de points communs. C'est pourquoi il est, entre autres, demandé que l'enseignement et les associations s'intéressent davantage à la culture et que des centres culturels de quartier soient créés. Ou encore qu'une concertation relative à l'offre du centre culturel soit menée avec les représentants des différents groupes de la population d'une commune.

## RESOLUTION 38: SENSIBILISER ET FORMER

La culture est constituée de tous les éléments concrétisant la relation au monde, elle relie tous les aspects de la vie. Elle est un moteur de la démocratie. Les participants à la concertation demandent de prévoir des lieux où les secteurs culturel, social, les artistes, les personnes défavorisées et leurs associations, et tous les autres acteurs concernés peuvent se rencontrer. La collaboration, le travail en réseau et les convergences entre secteurs politiques peuvent être favorisés par la formation, les échanges sur les pratiques et le recours aux outils d'information.

### PISTE 1. La formation des acteurs sociaux et culturels

Il faut former les travailleurs des secteurs culturel et social, notamment pour mieux harmoniser les méthodes de travail de ces secteurs ainsi que les diverses expertises présentes sur le terrain. Il est, en effet, parfois question de tensions entre les travailleurs de ces deux secteurs: or il n'est pas rare que les uns disposent des moyens requis mais pas de l'expertise et des compétences nécessaires et inversement. Il convient de détecter les points communs entre les deux secteurs et de les faire se rencontrer. Citons à ce propos les journées de rencontre organisées par Article 27, Culture et Démocratie et la Communauté française ou les initiatives prises par 'Cultuur Lokaal' et 'Kunst en Democratie'.

<sup>78</sup> <http://www.wvc.vlaanderen.be/lokaalcultuurbeleid/gemeenten/index.htm>

<sup>79</sup> Témoignage extrait d'une contribution du Réseau flamand des associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent à la réalisation du 'Lance-débat' du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Une politique visant la participation à l'art et à la culture ne peut se limiter à une politique d'embauche pour les musées et les théâtres. La culture a une fonction sociale prononcée ; elle consolide les individus et leur permet de nouer des contacts. Il est recommandé de chercher quels concepts de formation promeuvent le développement de la personnalité, le renforcement du sens de la communauté et l'émancipation culturelle.

### **PISTE 2.** *La sensibilisation dans l'enseignement*

Le lien entre l'enseignement et la culture est évident. L'école doit constituer un environnement d'apprentissage créatif où les étudiants et le corps enseignant sont en contact avec l'art et la culture. A l'école, chaque enfant doit avoir l'occasion de se développer sur le plan artistique (de quelque manière que ce soit). Mentionnons à cet égard le concept 'd'école ouverte' présenté dans l'orientation enseignement (VI).

### **PISTE 3.** *La sensibilisation des médias*

Le rôle de la télévision a été évoqué lors des concertations. De manière plus générale, les médias jouent un rôle important quant à la diffusion de l'offre culturelle et à sa diversité.

La façon d'informer détermine aussi l'image que le public se fait des personnes vivant dans la pauvreté. Tous les médias ont une mission de sensibilisation à remplir en matière d'exclusion sociale. Ils peuvent provoquer une prise de conscience à l'égard de la pauvreté, ce qui est positif. Mais ils peuvent aussi avoir une influence négative en perpétuant les stéréotypes et les préjugés vis-à-vis des personnes pauvres. Le groupe de recherche sur la pauvreté, l'exclusion sociale et la ville (OASeS) a élaboré des recommandations destinées aux médias, en collaboration avec des personnes du secteur de l'aide aux personnes, de l'associatif et avec les médias eux-mêmes. Elles concernent la manière dont les médias peuvent fournir des informations nuancées mais substantielles sur la pauvreté et dont les acteurs de terrain peuvent apporter leur contribution<sup>80</sup>. Le thème de 'la manière de présenter la pauvreté' mérite plus d'attention de la part de tous les acteurs concernés.



**Cette orientation est traduite du néerlandais.**

<sup>80</sup> Van De Velde M., Vranken J., *Bruggen over woelig water. (Hoe) kunnen de hulpverlening, het middenveld en de media de kloof tussen armen en de rest van de samenleving overbruggen?*, Universiteit Antwerpen: OASeS, Antwerpen, 2005.